



BULLETIN SYNDICAL

Pie que tout



DRAC Picardie

N°28 / 3 avril 2006

NI CPE I, NI CPE BIS !!!....



Les amendements qui nous sont proposés restent inacceptables.

Même réduit à 1 an, la période d'essai revient à faire 365 C.D.D d'un jour au lieu de 730, puisqu'on peut être licencié tous les jours et sans motif. Comme le patron peut, avec le même salarié jeune, lui faire un autre C.P.E (après un délai de deux mois), cela fait toujours deux ans. Et plus, puisqu'on peut repartir avec un C.P.E avec un autre employeur.

Dans le CPE, nouvelle mouture, le jeune licencié " aura droit à une explication ", en d'autres termes, il faudra qu'il demande l'explication. Or, aujourd'hui, pour licencier un salarié en C.D.I, rompre un C.D.D, et même prononcer une sanction, l'employeur doit convoquer le salarié à un entretien préalable et en donner le motif (articles L.122-14, L.122-14-1, L.122-14-2, L.122-41 du Code du travail).

Si le jeune veut contester aux prud'hommes le motif de son licenciement, il dira : " le patron m'a dit que.. ". Parole contre parole, du vent en droit, les prud'hommes jugent uniquement sur ce qui est aujourd'hui obligatoire : le motif écrit sur la lettre de licenciement qui doit être notifié par envoi en recommandé avec avis de réception. Aujourd'hui, en cas de doute, celui-ci profite au salarié " (article L.112-13 et L.122-14-3 du Code du travail) mais ce bénéfice du doute a été retiré pour le C.P.E !! (l'article L.122-13 ne s'applique pas). D'autre part, les procédures de licenciement pour motif économique ne s'appliquent pas non plus en cas de C.P.E ! (article L.321-1 à L.321-17 du Code du travail).

Enfin, il faut savoir que l'article L.122-14-7 du Code du travail, qui interdit de passer outre les protections particulières applicables à certains salariés (maternité, accidentés du travail, représentants du personnel)... ne s'applique pas au C.P.E.

Nous n'en avons donc pas terminé.

Depuis deux mois, l'intransigeance du Premier ministre a conduit le pays dans une crise sociale de grande ampleur. Les millions de manifestants et de grévistes comme les actions des lycéens et des étudiants reflètent la position majoritaire du pays.

En expert qu'il est dans l'art de la manœuvre, Chirac nous a servi une soupe insipide dont le seul but était de faire diversion et de diviser le mouvement anti-CPE.

En promulguant, envers et contre tous, le CPE, Chirac nous dit : " Je légalise le C.P.E, mais reprenez le travail, arrêtez de manifester, le CPE sera ensuite modifié par une nouvelle loi " votée " par les députés, les mêmes qui ne pouvaient être saisis par une deuxième lecture pour le modifier ou le retirer, les mêmes qui avaient voté des deux mains un CPE imposé par un De Villepin aujourd'hui carbonisé par son attitude inflexible.

Nous apprenons également qu'il n'y aura pas de formulaires de contrats-type imprimés pour ce contrat première embauche et donc pas de possibilité d'en signer dans l'immédiat. Ce qui est un vœu pieux, puisque la loi ayant été promulguée, elle s'applique immédiatement.

Chirac confirme ainsi la volonté d'installer un régime d'exception pour tous les jeunes de moins de 26 ans, dérogoratoire aux droits des salariés.



D'autant plus, qu'au même moment, De Robien est décidé à manier la matraque et demande aux préfets de débloquer les lycées. En s'y prenant ainsi, il prend la responsabilité de graves incidents qui ne manqueront pas de se produire dans le climat actuel de tension. Il s'agit d'une provocation totalement irresponsable de la part d'un prétendu ministre de l'Education qui ferait mieux d'engager un véritable dialogue avec la jeunesse plutôt que de jouer au pompier pyromane.

Le personnel de la DRAC doit amplifier la mobilisation dont il a fait preuve le 28 mars et soutenir avec encore plus de détermination la jeunesse qui depuis des semaines luttent contre le contrat première embauche.

La journée de grèves et de manifestations du 4 avril, décidée par l'intersyndicale et la coordination étudiante, soutenue par l'intersyndicale culture, doit être une nouvelle étape de cette mobilisation.

Une mobilisation encore plus forte, encore plus massive que le 28 est indispensable pour peser sur la décision des parlementaires UMP.

Et si cela ne suffit pas, c'est vers la grève générale reconductible qu'il faudra nous engager.

La seule alternative au CPE reste l'abrogation et non l'élaboration d'une nouvelle loi.



Ce soir, le collectif des personnels de l'Université de Picardie organise un rassemblement sonore et lumineux, à 20h devant la MACU. Munissez vous de photophores, bougies, lampes de poches et lampions, instruments de percussions, etc. La fanfare de la Briqueterie sera invitée.

Demain, manifestation avec concert ambulant sur camion plateforme organisé par la fac d'art : Départ à 14h30 de la place de la gare.





Service régional de l'Inventaire.

L'avenir s'annonce plus incertain que jamais. Rien ne bouge sur les conditions de transfert.

Le conseil général de l'Aisne a décidé de ne plus subventionner l'AGIRPIC, ce qui ne manquera pas d'avoir de graves répercussions sur son personnel. L'Etat s'en lave les mains et refuse de compenser, à l'euro près, les dépenses engagées au titre du transfert. Ainsi sa dotation provisionnelle s'élevait, en 2005, à 65 026 euros, bien loin des 185 000_/an nécessaires en besoins annuels de crédits d'intervention intégrant les besoins liés à AGIR PIC.

Face à la complexité des questions posées, notamment par le cadre d'emploi, et l'impact de ce transfert sur l'organisation du Conseil Régional, celui-ci a décidé de lancer une étude pour aider la Collectivité à mettre en oeuvre une politique patrimoniale tenant compte de ses nouvelles compétences. Cette étude, sous forme d'assistance à maîtrise d'ouvrage, aura pour but d'évaluer les conséquences du transfert sur l'organisation des services de la Région, de mettre en perspective les éléments d'une politique globale du patrimoine en Picardie et de proposer l'organisation la mieux adaptée à la création d'une entité assumant la charge de l'inventaire du patrimoine, de sa mise en valeur à partir de l'existant et des orientations du Conseil Régional dans ce domaine. Il en coûtera 50 000 euros à la région pour mener cette étude à bien.

Xavier l'a demandé, Xavier l'a eu...

Depuis des années, la Picardie est l'une des régions les plus défavorisées en matière culturelle, tout comme dans le domaine du social ou de l'éducation. En vertu de l'adage " on ne donne rien aux pauvres ", le ministre de la culture avait décidé de réduire de manière drastique (20%) les crédits 2006 de la Drac.

Consigne était donc de gérer la pénurie et de tenter de calmer les inquiétudes des différents acteurs culturels de la région en les faisant lanterner le plus longtemps possible.

Ceux du spectacle vivant étaient ainsi incapables de connaître le montant de leur subvention nécessaire pour mener à bien leurs projets. Rappelons que la Picardie occupe la dernière place pour les crédits déconcentrés destinés au spectacle vivant : 2,04 euros par habitant alors que la moyenne nationale est le double

Quant à la restauration des M.H., elle s'annonçait catastrophique, le Drac s'avouant contraint à une " gestion réaliste en concertation avec les architectes, les maîtres d'oeuvre et les entreprises ". Priorité était donné aux urgences, " là par exemple où un défaut d'entretien entraînerait une escalade des dégradations ". Le résultat est classique : crédits de paiement à la baisse, chantiers stoppés net ou repoussés, carnets de commandes vides, licenciements dans les entreprises du bâtiment agréées Monuments historiques.

La Drac était dans l'attente du montant des crédits alloués pour 2006, mais la solution est venue à la lecture du " Courrier Picard " du 30 mars. Le sauveur se nommait Xavier Bertrand, maire-adjoint de Saint-Quentin en charge de l'animation et ministre de la Santé. C'est donc là que se jouait le budget de la Drac et nous l'ignorions !!!

A la lecture de cet article, nous apprenons que ledit Xavier Bertrand avait écrit à RDV le 3 février et que ce dernier lui avait promis, le 16 mars, une rallonge de 1650000 euros, soit 10% de mieux.

Bien entendu, la prochaine visite du ministre de la culture en Picardie, le 13 avril, n'est qu'une pure coïncidence !!!



CAC 40

84,3 MILLIARDS DE BÉNÉFICES